

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-184

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<i>N° 2024-184</i>

Accueil des demi-finales 2024 du Top 14 au stade Matmut Atlantique - Condition d'accueil de l'événement sur notre territoire - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le stade Matmut Atlantique accueillera les demi-finales du Top 14 les 21 et 22 juin prochains, après acceptation par la Ligue nationale de rugby de la candidature portée conjointement par la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et la société SBA (Stade Bordeaux Atlantique), gestionnaire du stade métropolitain. A l'origine cette candidature conjointe avait été proposée pour accueillir les demi-finales des années 2023 et 2025. Cependant, le stade de Lille étant dans l'impossibilité de tenir les demi-finales en 2024 en raison des préparatifs aux Jeux olympiques, la Ligue nationale de Rugby (LNR) a réorganisé la programmation des demi-finales du Top 14 et proposé au stade Matmut d'accueillir les demi-finales en 2024 et 2027.

Pour cet événement sportif majeur, il est attendu 42 000 spectateurs (stade à jauge pleine) pour chacune des deux demi-finales, en provenance de l'ensemble du territoire national. Une grande partie assistera aux deux matchs et résidera ainsi deux journées pleines sur le territoire bordelais et métropolitain.

Pour Bordeaux Métropole, l'accueil et l'organisation des demi-finales du Top 14 est l'occasion de créer du lien entre les populations locales et accueillies, impulsant ainsi des actions citoyennes et sociales autour de valeurs partagées. Elle représente également l'opportunité de valoriser les atouts du territoire et offrira une visibilité exceptionnelle à ce dernier.

Estimation des retombées économiques

Le public du Top 14 est principalement constitué de supportrices et de supporters nationaux et régionaux, le sud-ouest étant une terre de rugby. Les supporters venus pour l'occasion pourront rester en moyenne entre 2 et 3 nuits sur place. Ainsi et selon les études d'impact économique réalisées par la Chambre de commerce et d'industrie de Gironde à l'occasion des demi-finales du Top 14 de 2019, les retombées économiques pour notre territoire sont estimées aux alentours de 5 millions d'euros.

De plus, sur le plan médiatique, les communications autour de cet événement offrent une formidable promotion du territoire et les retombées touristiques peuvent survenir plusieurs années après.

Description des objectifs et modalités du partenariat

Dans le modèle proposé par la LNR, les « collectivités hôtes » sont associées comme des partenaires engagés dans la mise en œuvre des moyens nécessaires dans l'organisation de cet événement. L'accueil de cet événement doit être complété d'un certain nombre de dépenses liées au cahier des charges établi par la LNR.

Au regard de ce cahier des charges, il apparaît qu'une partie des charges incombent aux collectivités hôtes.

Le principal impact financier concerne les transports en commun. A ce titre, Bordeaux Métropole élaborera un plan de mobilité à mettre en œuvre spécifiquement pour cet événement, lequel doit tenir compte de l'afflux attendu de spectateurs des demi-finales, qui se dérouleront notamment le jour de la fête de la musique. L'enjeu est donc d'assurer la meilleure fluidité possible des déplacements qui seront générés par ces deux événements, sur l'agglomération et sur le secteur du stade/ parc des expositions. Pour ce faire, un renfort et une importante coordination de l'offre de mobilité seront activés (transports en commun, mobilité douce, plan de circulation et de stationnement).

Les coûts liés à la mobilité sont estimés à 500 000 € répartis entre les renforts des tramways et navettes bus, la mise à disposition de vélos en libre-service, l'offre de stationnement et les aménagements et signalétique provisoire). La mise en place d'un Pass Evènement, au tarif unitaire de 3,20€, permettra des recettes en la matière.

La ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole accompagnent l'organisation de cet événement, aux côtés de la société SBA et de la Ligue nationale de Rugby. A ce titre, elles coordonnent le dispositif de secours prévisionnel aux personnes, le programme d'animations, l'organisation logistique et matérielle ainsi que l'équipe de volontaires qui œuvrera au bon déroulement de l'événement. L'ensemble de ces dépenses ont été estimées à 280 000 €.

Enfin, il est à noter qu'un plan de communication exceptionnel devra être anticipé afin d'informer les différents usagers de la métropole bordelaise des conditions de circulation spécifique de ces deux journées. Cette dépense a été estimée à hauteur de 125 000€.

Le coût prévisionnel total de l'accueil et de l'organisation des demi-finales du Top 14 est ainsi estimé à 905 000€ au total, prévus au budget principal 2024.

Parallèlement, la ville de Bordeaux participe pleinement à l'accueil de cet évènement, au travers notamment de la mise à disposition de moyens humains et matériels, de la communication, ainsi que par la mise à disposition d'espaces et de lieux nécessaires à l'organisation de cet évènement, notamment la place des Quinconces et des salons de l'Hôtel de Ville.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions des articles L. 5217-2 et L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT le caractère exceptionnel de la manifestation et les enjeux pour Bordeaux Métropole d'accueillir les demi-finales du Top 14 sur son territoire,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'intérêt métropolitain relatif à l'accueil des demi-finales du Top 14 sur notre territoire,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les conventions et tout acte afférent en lien avec l'organisation de cet évènement sur le territoire,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur COLES, Madame HELBIG, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Brigitte BLOCH
DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024	